

Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles

Rapport d'activité
2018



Sommaire

- 03 Éditorial
- 04 Une équipe au service des familles
- 06 Un cimetière unique dans un espace paysager
- 08 Un patrimoine artistique remarquable
- 10 Une démarche environnementale exemplaire
- 12 Les faits marquants 2018
- 14 La rénovation du site des Joncherolles
- 18 Le cimetière
- 20 L'offre funéraire
- 21 Points de repères France et Île-de-France
- 22 La vie du cimetière en 2018
- 30 Les finances du syndicat
- 32 Le crématorium
- 34 La chambre funéraire

Éditorial

Depuis 1958, au service de plus de 250 000 habitants des communes d'Épinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine et Villetaneuse, le Syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles gère **un ensemble funéraire remarquable à plus d'un titre.**

Cet équipement et ses équipes accomplissent une mission d'intérêt général indispensable : proposer un lieu de sépulture et de souvenir répondant aux souhaits des habitants dans le respect des choix d'inhumation.

La qualité d'écoute et le respect de la diversité font ainsi du cimetière des Joncherolles **un lieu de mémoire unique.**

Le cimetière des Joncherolles est également un **espace paysager exceptionnel** : lieu de recueillement mais aussi de promenade qui bénéficie d'une large variété de flores, d'essences d'arbres et d'une faune insoupçonnée, et pourtant indispensable, grâce à une politique proactive en faveur du développement durable, avec l'arrêt des pesticides depuis de nombreuses années et une gestion différenciée des espaces verts. Acteur engagé en faveur de la biodiversité, le cimetière des Joncherolles améliore la qualité de l'air et renforce le milieu naturel en zone urbaine.

Le cimetière des Joncherolles suit les évolutions sociétales et s'attache à répondre aux souhaits des familles de toutes origines et croyances. Une division plus particulièrement dédiée aux défunts de confession musulmane verra le jour au tout début de l'année 2020.

Enfin la nécropole des Joncherolles est un **site architectural et historique rare** et reconnu par l'obtention du label « Architecture contemporaine remarquable » grâce à l'important travail de rénovation et de valorisation mené sur le long terme.

Ce rapport d'activité met en lumière l'ensemble de ces caractéristiques, le tout avec un objectif permanent des équipes : offrir **un service public de proximité qualitatif.**



Carinne JUSTE

Présidente
Maire de Villetaneuse

Une équipe au service des familles

Bureau



PRÉSIDENTE
Carinne JUSTE
Maire de Villetaneuse



VICE-PRÉSIDENTE
Sylvie BLIN
Adjointe au Maire
d'Épinay-sur-Seine



DÉLÉGUÉ
Guy JOUVENELLE
Conseiller municipal
de Pierrefitte-sur-Seine



DÉLÉGUÉE
Chérifa ZIDANE
Adjointe au Maire
de Saint-Denis



DÉLÉGUÉE
**Brigitte BACHELIER-
ZUCCHIATTI**
Adjointe au Maire
de Saint-Ouen



Laurent GEORGES
Directeur du SICJ
jusqu'en mars 2019



Valérie BAILLY
Directrice du SICJ
depuis le 31 mars 2019



Le personnel qui assure la gestion du cimetière des Joncherolles est composée de l'équipe de proximité installée au sein du cimetière des Joncherolles, des services supports (juridique, finances, ressources humaines et communication) et de la direction installés dans les locaux à Paris-Gare de Lyon.

Une équipe composée de trois chefs de service assure l'encadrement opérationnel de toutes les tâches à exécuter, le suivi de travaux, le lien avec les familles et les opérateurs funéraires.

Une dizaine de collaborateurs assure l'entretien du cimetière : propreté, espaces verts, maintenance de l'infrastructure et des divers équipements. Les familles et les opérateurs funéraires sont aussi accueillis dans les locaux de l'administration du cimetière pendant les horaires d'ouverture par une équipe qui répond à leurs questions et procède aux formalités administratives.

L'administration est assurée par deux personnes qui prennent en charge l'accueil des familles et des opérateurs funéraires, la gestion des concessions, le suivi administratif des sépultures, des inhumations, la régie funéraire, l'organisation administrative du plan de reprise de sépultures et tous les actes administratifs liés au fonctionnement du cimetière.

Quatre gardiens encadrés par un responsable assurent le suivi des opérations funéraires, les rondes de sécurité et d'entretien, le contrôle des travaux réalisés sur les sépultures, l'accompagnement des convois, la vérification de l'identité des défunts et emplacements lors des inhumations et reprises administratives de sépultures. La même équipe assure la surveillance de l'accès aux lieux lors de ces opérations. Dès que le cimetière est ouvert au public, soit chaque jour de l'année, un gardien au moins est présent sur le site.



Équipe de proximité

Deux agents, encadrés par un responsable technique, ont pour mission de gérer les travaux de fossoyage dans le cadre des reprises de sépultures, une partie de l'entretien des végétaux et notamment toutes les interventions d'urgence, ainsi que l'entretien des locaux.

Les services administratifs du SIFUREP (finances, juridique, communication et ressources humaines) apportent également leur appui au Syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles.

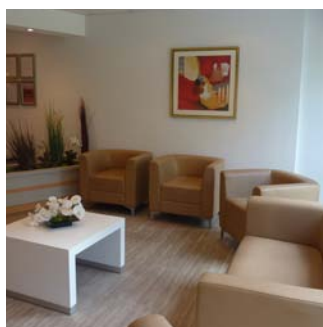
Laurent Georges a assumé la direction du syndicat jusqu'au 28 février 2019. Il a été remplacé par Valérie Bailly.

Le temps passé par l'équipe des gardiens au service du public en lien avec les opérateurs funéraires représente près de 3 000 heures de travail pour l'année 2018.

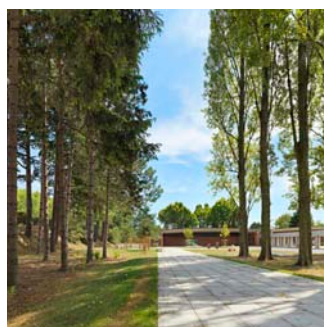
Un cimetière unique dans un espace

Afin de créer un espace spécifique pour l'implantation d'un cimetière sur le lieu-dit « Les Joncherolles », les communes de Pierrefitte-sur-Seine, Villetaneuse, Saint-Denis et Saint-Ouen s'associent et fondent en 1958 le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles (SICJ). La commune d'Épinay-sur-Seine rejoint le Syndicat en 1972. Cinq ans plus tard, le cimetière ouvre ses portes. Ainsi, le SICJ gère un ensemble funéraire unique au service des habitants et de ses communes adhérentes.

Les Joncherolles, c'est d'abord un espace paysager qui couvre les deux tiers des 20,5 hectares aménagés. C'est aussi un cimetière qui propose aux familles une grande diversité de sépultures et de services :



- une **chambre funéraire** entièrement rénovée en 2013 avec de nouveaux salons et une salle de cérémonie ;



- un **jardin du souvenir** aménagé en 2015. Il est doté d'un mémorial permettant différents modes de dispersion ;



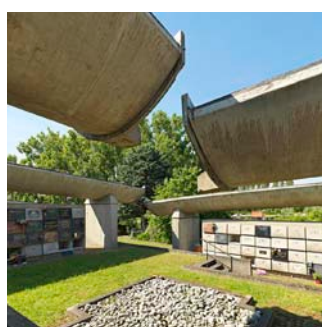
- des enfeus aménagés en sur-sol créés à l'origine du cimetière ;



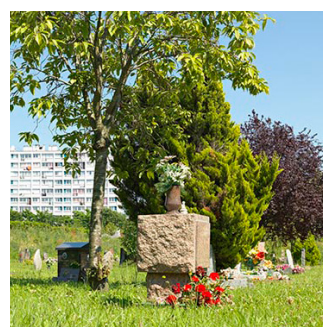
- deux commerces de fleuriste-marbrerie installés à l'entrée sud du site ;



- un **crématorium** entièrement rénové pour l'accueil des familles (hall fermé, ascenseur pour les personnes à mobilité réduite), doté d'une nouvelle ligne de filtration afin de réduire les rejets atmosphériques ;



- un **columbarium** emblématique de l'architecte Robert Auzelle ainsi qu'un espace paysager destiné aux urnes cinéraires ;



- de **nombreuses divisions** évoquant l'organisation des cimetières traditionnels avec des parties réservées aux inhumations en pleine-terre ou en caveaux, et plusieurs espaces de verdure pour accueillir des tombes paysagères.

ace paysager



Un cimetière en prise avec son temps, en constante évolution...

Au fil des années, l'ensemble funéraire a évolué pour offrir de meilleurs services aux familles et s'adapter à l'évolution des pratiques.

En 1978, il se dote d'un crématorium, puis d'un funérarium en 1981. Le cimetière est agrandi et rénové en 2004 et 2008, puis à compter de 2012. En 2010, le syndicat contractualise un partenariat avec le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour sa compétence dans la gestion d'équipements funéraires.

Depuis maintenant 5 ans, l'ensemble funéraire se transforme et s'embellit pour offrir aux familles de meilleurs services, plus adaptés aux besoins d'aujourd'hui, mais aussi pour mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural. Chaque année voit une étape de transformation apporter de nouvelles prestations aux familles toujours plus nombreuses à venir se recueillir dans ce cimetière intercommunal. Ce site bénéficie en effet d'un accès facilité grâce à un grand espace de stationnement mais aussi deux stations de tramway à proximité.



... pour mieux répondre aux besoins des familles

Lieu de mémoire unique, le cimetière des Joncherolles propose plusieurs modes de sépulture. Avec cette diversité, **le syndicat s'attache à répondre aux souhaits des familles de toutes origines et croyances, dans le respect des choix d'inhumation.** L'année 2016 a d'ailleurs vu la mise en place d'un espace plus particulièrement destiné aux défunts de confession orthodoxe. Une division dédiée aux défunts de confession musulmane verra le jour au tout début de l'année 2020.

Cet ensemble funéraire est un service public vivant, avec une équipe d'agents qui assure la continuité d'un **service de proximité à l'écoute des familles** et en cherchant à améliorer constamment la qualité de cet espace de quiétude.

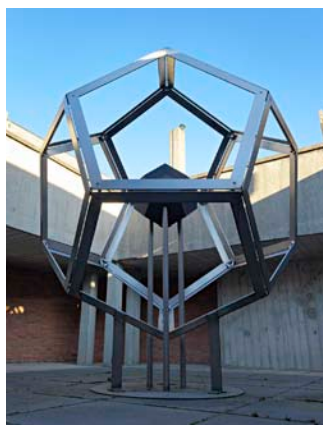


Un patrimoine artistique remarquable



Un patrimoine architectural et artistique exceptionnel...

L'aménagement du site a été confié à une grande signature, Robert Auzelle, architecte et urbaniste de renom et spécialiste des cimetières. Soucieux d'établir dans ce lieu un ensemble atypique et de grande qualité, il a donné un caractère monumental à l'ensemble des bâtiments réalisés en béton.



- Le Dodécaèdre, situé au centre de l'ossuaire, conçu par Robert Auzelle, matérialise la réunion de tous les morts dans le plus parfait des cinq polyèdres platoniciens, auquel le philosophe attribuait « le pouvoir d'incarner l'univers global ».



- Les **trois Parques**, réalisées par le sculpteur **Maurice Calka** à l'entrée du cimetière, représentant Clotho, Lachésis, Atropos, les trois déesses de la mythologie grecque qui filent, dévident, tranchent le fil des vies humaines et symbolisent de façon métaphorique la vie, la destinée et la mort.



- La **mosaïque de peinture**, créée par le céramiste **Atila Biro**, située à l'entrée de la salle des Hespérides et à l'arrière du crématorium.



- Les **portes de l'au-delà**, conçues en fer forgé par le sculpteur **Pierre Sabatier**, situées dans la salle des Néréides du crématorium.



... valorisé dans une promenade commentée du cimetière des Joncherolles

L'architecture et le patrimoine artistique sont valorisés dans une brochure conçue comme une promenade commentée à travers le cimetière des Joncherolles.

Publié à l'été 2017, ce support distribué aux usagers et partenaires du cimetière a été rédigé par Frédéric Bertrand, spécialiste à l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) de l'œuvre de Robert Auzelle.

Cette brochure, dans laquelle une large place est faite aux photos, vient en appui de la signalétique « parcours patrimoine » installée à l'automne 2016 qui, en plus de faciliter le repérage des visiteurs, met en valeur la richesse architecturale et artistique du cimetière.

Cet outil de communication a pour objectifs de valoriser le patrimoine historique et artistique du cimetière des Joncherolles et de **faire connaître au grand public les richesses et spécificités de ce cimetière intercommunal.**

Quatre vidéos ont également été réalisées pour présenter les différents aspects de ce complexe funéraire. Elles sont en ligne sur le site Internet du syndicat.

+ d'infos : www.cimetierejoncherolles.fr



Une démarche environnementale

Le SICJ s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche environnementale ambitieuse avec la mise en place d'une gestion écologique du cimetière. Celle-ci consiste à protéger l'environnement en réduisant l'empreinte écologique, en développant la biodiversité et en économisant les ressources.

Dès 2013, le cimetière des Joncherolles a engagé une politique de développement durable exemplaire. L'entretien du cimetière est géré de façon naturelle sans recours aux produits phytosanitaires (qui peuvent présenter un risque pour la santé). La priorité est donnée à la plantation de plantes persistantes et locales. La biodiversité y est aussi favorisée par des choix de plantes vivaces et un entretien qui favorise la pousse de flore spontanée. À l'été 2017 une nouvelle étape a été franchie avec la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts en adaptant le mode d'entretien aux caractéristiques de chaque espace. Cinq ruches installées en 2014 produisent deux fois par an du miel régulièrement primé (médaille d'argent) au concours des miels d'Île-de-France.

Cette démarche recouvre de multiples facettes :

Mise en place d'une démarche zéro phyto

- Les pesticides et les produits phytosanitaires - pouvant présenter un risque pour la santé - ont été supprimés.
- Les familles ont été sensibilisées par une communication dédiée.



Installation de cinq ruches

- Une convention a été signée avec l'association « A l'école des abeilles de la Butte Pinson » pour l'installation et le suivi des ruchers.
- La première récolte de miel a eu lieu à l'été 2014 et depuis, ce miel a été primé. Des panneaux d'information ont été implantés pour informer les usagers du cimetière.



Utilisation durable des ressources

- La récupération de la chaleur des fours du crématorium pour chauffer les bâtiments administratifs et les logements permet de faire des économies significatives sur la facture de chauffage. La chaufferie au gaz ne se déclenche qu'en complément.
- La création d'un jardin sec en remplacement de la fontaine à l'entrée du crématorium s'avère plus économe en consommation d'eau. Le jardin se développe sur une très faible hauteur de terre avec des plantes vivaces qui repoussent chaque année.
- L'élimination de toutes les terres à nu avec du paillage.
- Toutes les surfaces minérales et imperméables ont été réduites au maximum pour faciliter l'écoulement des eaux.



Plus de place aux espaces naturels

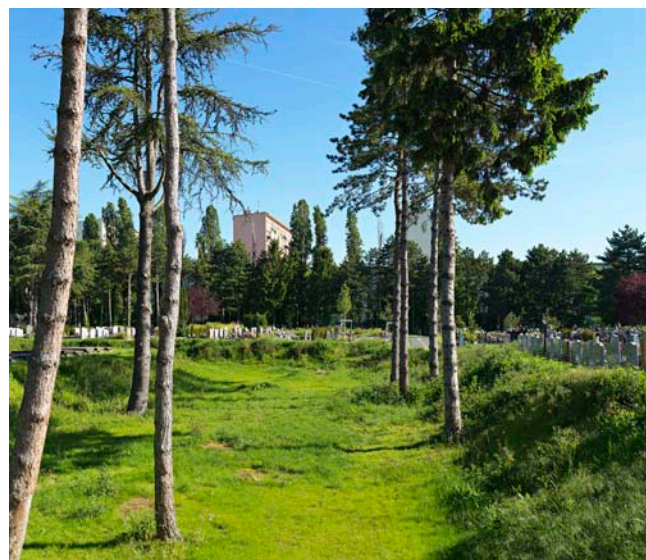
- Le développement de la flore spontanée sur les talus du jardin du souvenir et devant les ruches.
- Le choix de plantes vivaces en remplacement des plantes annuelles ou bi-annuelles et de phacélies devant les ruches, plantes dites « engrais verts » qui enrichissent la terre et sont appréciées par les abeilles.
- Utilisation pour les plantations d'espèces locales peu consommatrices d'eau et demandant un entretien réduit.
- La création de continuités entre surfaces enherbées et minérales pour faciliter le passage des machines.
- La création d'aménagements favorisant la réalisation de techniques préventives : paillages, plantes couvre-sol.
- L'établissement d'allées engazonnées en lieu et place des allées sablées ou gravillonnées qui nécessitent davantage d'entretien.
- La gestion différenciée des espaces verts.



À SAVOIR

Le cimetière, un espace vert dans la ville

Au-delà son rôle premier, le cimetière peut être pour les riverains un espace vert à part entière, lieu de promenade ou de passage à travers la ville. La gestion écologique permet de renforcer la présence de la nature en ville et le maillage vert urbain. Elle participe à la trame verte urbaine en jouant un rôle de couloir écologique mais également de refuge pour de nombreuses espèces. **Tout comme les parcs urbains, les cimetières, comme celui du cimetière des Joncherolles, sont de véritables îlots de nature dans la ville.** Par exemple, en période de canicule, les cimetières demeurent les principaux lieux de fraîcheur.



Les faits marquants 2018



Des instances actives

En 2018, le comité s'est réuni le 27 juin et le 7 décembre. Il a adopté 24 délibérations. La Présidente a pris 557 décisions et 56 arrêtés. 13 marchés ont été attribués pour répondre aux besoins et à l'activité du cimetière.

Participation aux journées du patrimoine

Pour la cinquième année consécutive, le cimetière des Joncherolles a participé aux journées européennes du patrimoine dont le thème était cette année : « L'Art du partage ».

Animée par Valérie Bailly, directrice funéraire, une visite de deux heures a permis à un groupe de six visiteurs de découvrir le site, son histoire, sa valorisation liée aux travaux réalisés depuis plusieurs années et les pratiques de gestion écologique.

Cette visite a été l'occasion de révéler la conception de Robert Auzelle en matière d'urbanisme et d'aménagement des cimetières,



et plus particulièrement l'importance qu'il a porté à la mise en relation entre l'art funéraire et le paysage.

Le parcours complet du site a aussi permis de présenter l'ensemble des équipements du syndicat intercommunal avec une présentation des modes de gestion des espaces verts. Les différentes modalités de gestion écologique (zéro phyto, plantes persistantes et locales, géotextiles) visant à favoriser le développement de la biodiversité, l'économie des ressources (jardin sec), et de la protection de l'environnement ont été présentées aux participants.

Pour l'occasion, le Parisien a fait paraître en novembre 2018 un article de valorisation de ce patrimoine remarquable et trop souvent insoupçonné.





Cérémonie des temps de mémoire et Toussaint 2018

Pour la sixième année consécutive, une cérémonie des temps de mémoire a été organisée au crématorium des Joncherolles le 3 novembre 2018. Plus d'une centaine de personnes y ont participé.

Près de 11 700 personnes véhiculées ont visité le cimetière des Joncherolles pendant la période de la Toussaint 2018 (9 000 sur 9 jours mesurés en 2017). La fréquentation effective est même plus importante puisque les usagers utilisant les transports en commun doivent être pris en compte. Les tramways « T5 – Marché de Saint-Denis – Sarcelles » et « T8 – Jean Vilar » sont dorénavant très fréquentés.

Sur ces temps de fréquentation exceptionnels, le personnel du syndicat était mobilisé pour accompagner les familles, assurer la propreté des lieux et garantir la sécurité dans le cimetière.



Médaille d'argent pour le miel des Joncherolles

Le 13 novembre 2018, le miel du cimetière des Joncherolles a obtenu la médaille d'argent dans la catégorie « miel liquide toutes fleurs » récolté en été dans le cadre du concours régional des miels d'Ile-de-France et de la Métropole du Grand Paris, parmi 497 présentés. C'est la deuxième fois que le miel des Joncherolles est primé, il avait déjà obtenu en 2015 la médaille d'argent dans la catégorie « miels de printemps ». C'est l'association « À l'école des abeilles de la Butte Pinson » qui assure l'installation et le suivi des cinq ruchers du cimetière des Joncherolles, dans le cadre d'une convention avec le cimetière des Joncherolles.

Obtention du label « Architecture contemporaine remarquable »

La qualité du patrimoine du cimetière des Joncherolles a été reconnue par l'obtention du label « Architecture contemporaine remarquable » en juin 2018. Seuls, trois cimetières d'Ile-de-France sont labélisés pour la totalité de leur patrimoine.



La rénovation du site des Joncherolles

Depuis 2014, un ambitieux programme de travaux pluriannuel a été engagé afin de rénover le site. Ces travaux permettent notamment, d'adapter les services funéraires aux demandes des familles, mais également de se conformer à la réglementation en vigueur.

À la suite des études d'aménagement menées en 2011 avec l'aide de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), des travaux importants ont été engagés afin de rénover les bâtiments et les espaces extérieurs. En respectant les orientations conceptuelles de Robert Auzelle, ces aménagements - à la fois innovants et esthétiques - ont vocation à respecter l'harmonie du lieu tout en préservant la faune et la flore, en les adaptant aux normes d'accès actuelles et aux besoins exprimés par les usagers. La continuité de fonctionnement du lieu et le service aux familles sont garantis pendant les travaux.

Les aménagements réalisés depuis 4 ans

Un nouveau jardin du souvenir, conçu avec le souci de préserver les espaces paysagers, a été inauguré en 2014. Il répondra pour les quinze prochaines années aux besoins et attentes des familles toujours plus nombreuses à choisir la crémation.

La nouvelle signalétique, mise en place en 2015, aide les familles à s'orienter plus facilement dans le cimetière et les invite à découvrir la richesse du patrimoine artistique, architectural et paysager de ce cimetière unique dans le département.

2015 a aussi été l'année de la demande d'Agenda d'**Accessibilité Programmée (AD'AP)** approuvée par arrêté interpréfectoral du 28 janvier 2016. Les travaux de mise en conformité ont débuté en 2016 et sont programmés sur 9 ans.

La ligne de **filtration des fours** a été mise aux normes bien avant l'obligation de février 2018. Cette mise aux normes a accompagné le changement des fours en ajoutant une fonction de réutilisation des chaleurs pour chauffer les bâtiments administratifs et les logements. Des économies significatives de consommation de gaz sont ainsi réalisées.

Une attention toute particulière est apportée à la consommation d'eau par la réduction des surfaces minérales perméables. Dans cet esprit, la fontaine située à l'entrée du crématorium - coûteuse en entretien - a été remplacée par un jardin sec plus économique. A cette occasion les marches d'entrée ont été retravaillées pour sécuriser l'accès des usagers.

Lieu de mémoire unique, le cimetière des Joncherolles propose plusieurs modes de sépulture. Avec cette diversité, le syndicat s'attache à répondre aux souhaits des familles de toutes origines et croyances, dans le respect des choix d'inhumation.



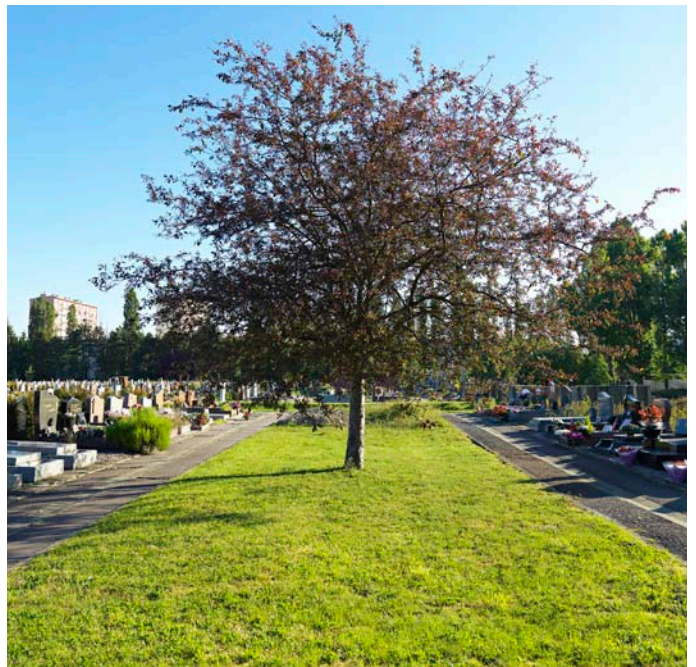


Les études et travaux réalisés en 2018

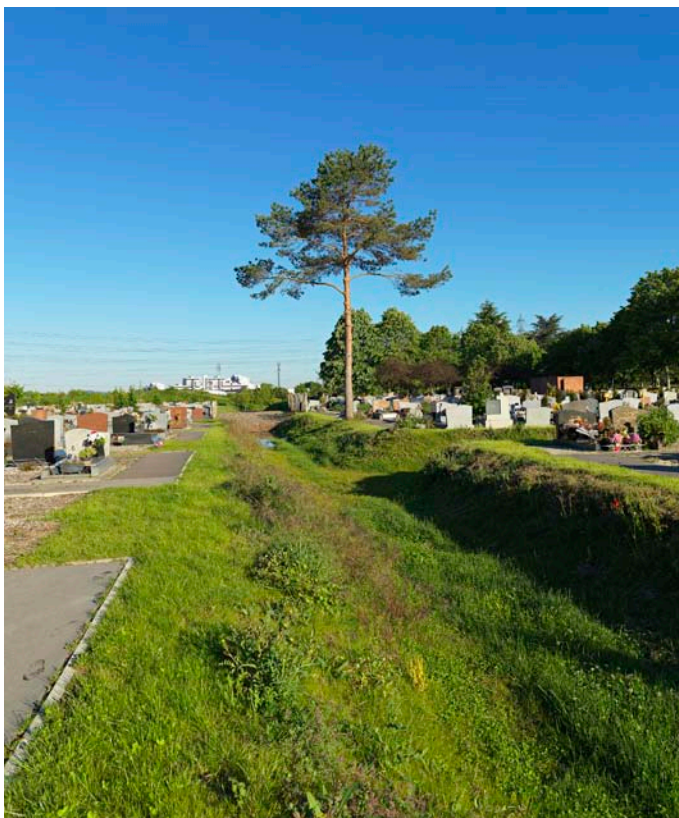
Traitement paysager des divisions 3 à 14

Le chantier a consisté principalement à supprimer les thuyas malades et à les remplacer par de nouvelles essences dans une logique de diversité plus protectrice en cas d'infestation.

Ces travaux ont été réalisés dans les divisions en sursol, concernées ultérieurement par des travaux de mise en accessibilité. Les travaux se sont déroulés en deux phases pour respecter les périodes de plantation. La première phase a débuté le 12 mars 2018 et a consisté en l'arrachage des végétaux dégradés. La seconde phase a débuté le 7 novembre 2018 et a permis de réaliser de nouvelles plantations saines.



La rénovation du site des Joncherolles





Restructuration des vestiaires du personnel

L'opération avait pour objet de déplacer les vestiaires du personnel du cimetière, actuellement situés dans le bâtiment L et de les réorganiser dans le bâtiment M du cimetière (une partie de l'atelier du cimetière qui n'est pas occupé actuellement) avec une mise aux normes. Le bâtiment L a été remis à neuf et à nu afin d'envisager, par la suite, un nouvel aménagement.

Étude préalable à la création d'une nouvelle division

Les deux divisions plus particulièrement dédiées aux défunts de confession musulmane sont complètes, leurs capacités d'inhumation sont de 594 adultes et 342 enfants.

C'est pourquoi des études portant sur la création d'une nouvelle division plus particulièrement dédiée à l'inhumation de défunts de confession musulmane ont débuté en 2018 et ont été finalisées en 2019.

Cette division sera implantée à l'ouest du cimetière. L'ouverture de cette nouvelle division est prévue début janvier 2020.

Étude de rénovation de la cour des marbriers et de ses accès

Les études de rénovation de la placette entre les boutiques et ses accès ont été réalisées en 2018. Les travaux se dérouleront de 2019 à 2020.

Il s'agira de :

- mettre en accessibilité la cour et ses accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- réaménager la cour et ses accès, avec la rénovation du revêtement.

Étude de rénovation des rampes d'accès

Les études de rénovation des rampes d'accès et mise en accessibilité PMR ont eu lieu en 2018. Les travaux se déroulent en 2019. Le chantier porte sur la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite (conformément à l'agenda d'accessibilité programmée - ADHAP) et la rénovation de la structure béton des rampes d'accès aux divisions en sursol.

Les études et travaux en cours en 2019

Pose des nouvelles portes béton du columbarium

Après une première phase de remplacement de 490 portes du columbarium, une seconde phase de remplacement de 595 déroulera de 2019 à 2021.



Mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des divisions 15 à 23

Ce projet doit finaliser et conforter les plantations des divisions en sursol. Les études de mise en accessibilité des divisions en sursol seront réalisées en 2019 pour des travaux programmés en 2020. L'axe central sera retravaillé, les noues seront améliorées afin d'assurer l'écoulement des eaux. L'ensemble des regards doit être changé afin de répondre aux normes d'accessibilité.

Le cimetière



Le cimetière intercommunal des Joncherolles délivre des concessions pour des durées de dix ou trente ans. Elles sont renouvelables par le concessionnaire ou ses ayants-droit au tarif en vigueur au moment du renouvellement.

Ce contrat précise l'emplacement de la sépulture⁶ dans le cimetière, la durée du contrat et le nom des défunts inhumés dans la sépulture. Une fois la concession attribuée et l'emplacement identifié, les familles peuvent y inhumier leurs défunts.

Sur le lieu de la sépulture, les familles, selon leur choix, peuvent faire construire un monument, déposer une plaque sur une case de columbarium, ou encore déposer un columbarium individuel. Les familles sont responsables de l'entretien de leur sépulture.

Par ailleurs, conformément à l'article L2223-3⁷ du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le syndicat accorde gratuitement un emplacement pour une durée de cinq ans à toute personne qui le demande, qu'elle soit dépourvue de ressources suffisantes ou non. Ces emplacements sont communément appelés des terrains communs. Chaque cimetière choisit le type de sépulture qu'il propose aux familles pour les inhumations en terrain commun (pleine-terre, caveaux syndicaux, columbarium, ...).

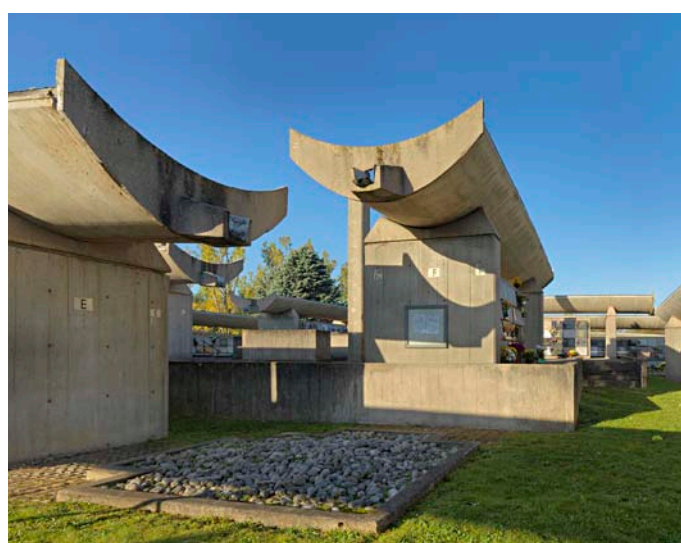
Pour répondre à cette réglementation, le syndicat a choisi de mettre des enfeus à disposition des familles ou des emplacements dans une division en sursol lorsque le cercueil n'est pas compatible avec un enfeu (taille hors norme, cercueil hermétique). Ces emplacements sont attribués gratuitement pour une durée de cinq ans et ne peuvent être renouvelés. Après l'expiration de ce délai, les familles peuvent acquérir une concession dans une des divisions du cimetière.

⁶ Sépulture : Lieu d'inhumation

⁷ Le service ordinaire en terrain commun est le seul mode d'inhumation obligatoire pour une commune ; c'est-à-dire dans des terrains mis gratuitement à la disposition de toute personne disposant du droit à inhumation dans le cimetière (CGCT arts. 2223-1, 2223-3). Le terrain commun est constitué d'emplacements individuels destinés à accueillir les corps pour une durée minimale de 5 années (CGCT art. R2223-5).

Qui peut se faire inhumer aux Joncherolles ?

- les personnes décédées ou domiciliées sur l'une des communes du syndicat (Épinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen ou Villetaneuse) ;
- les personnes possédant une sépulture de famille aux Joncherolles, même si elles ne résident plus sur le territoire des communes adhérentes ;
- les personnes dont la crémation s'est déroulée au crématorium des Joncherolles, même si elles ne résident pas sur le territoire des communes adhérentes, mais uniquement au columbarium ;
- les Français établis hors de France inscrits sur les listes électorales des communes adhérentes.





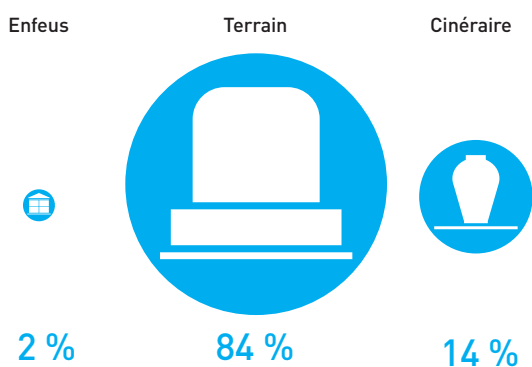
Le syndicat gère un nombre de concessions et de défunts qui varie chaque année selon les inhumations et les reprises de concessions.

Ainsi, au 31 décembre 2018, le nombre total de concessions gérées par le syndicat est de 10 212 (+ 1,26 %) :

- 8 558 concessions de terrain (*pleine terre ou caveaux*),
- 1 402 concessions cinéraires* (*columbariums, cavurnes, ruches*),
- 252 enfus.

Au 31 décembre 2018, le nombre de défunts inhumés était de 19 643 (+ 1,51 %).

→ **CONCESSIONS PAR TYPE DE SÉPULTURE**



Chaque année, les services du cimetière veillent à la bonne réalisation des convois d'inhumations. Les inhumations sont réalisées soit dans des concessions existantes soit dans de nouvelles concessions attribuées à cette occasion. Lorsque l'inhumation est réalisée dans une concession existante arrivée au terme de sa durée (moins de cinq ans), le renouvellement est obligatoire.

Dans le même temps, lorsque des concessions existantes arrivent à échéance, les services du cimetière procèdent mensuellement à une relance des familles pour lesquelles les concessions sont échues dans le mois.

Dans un souci de gestion rigoureuse le syndicat procède aux reprises de sépultures dont les concessions sont échues et qui n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement. Une fois tous les délais expirés et les diverses procédures régulièrement exécutées (ex : lettres de relances, lettres de reprises), les concessions échues non renouvelées par les familles reviennent dans le domaine public. Il appartient donc au syndicat d'entamer les travaux de reprise. Par reprise, il s'entend d'une part le traitement du monument, de la semelle et du caveau, et d'autre part la destination donnée aux restes des corps exhumés.

Les services du cimetière contrôlent également les opérations funéraires réalisées sur des sépultures existantes à la demande des familles. Il s'agit de travaux funéraires (gravure, pose d'un monument) ou d'interventions sur des sépultures (exhumation, réinhumation ou transfert vers un autre cimetière).

* **Concessions cinéraires** : pour l'inhumation des urnes, les familles peuvent choisir entre le **columbarium collectif** qui est un monument funéraire contenant plusieurs cases et le **columbarium individuel** (appelé aussi « **ruche** ») doté d'une case individuelle posée sur le sol. Le **cavurne** est une autre option possible pour les familles, il s'agit d'un petit caveau individuel construit en pleine terre. Quel que soit le type de sépulture choisie (columbarium, ruche ou cavurne), la famille peut déposer plusieurs urnes dans chaque case.

L'offre funéraire



Le cimetière intercommunal des Joncherolles propose aux familles une pluralité d'offres en matière d'inhumation et de destination des cendres.

Les inhumations de cercueils

Les divisions en sursol et les espaces paysagers sont réservés aux inhumations en terre. Les familles peuvent choisir de faire installer un caveau ou de faire inhumer le cercueil à même la terre. Indépendamment de ce choix, le syndicat impose l'installation d'une semelle autour de la sépulture afin de stabiliser l'ensemble.

Depuis l'origine, le syndicat peut proposer aux familles d'acquérir un caveau monobloc déjà construit.

Depuis 2014, il est possible d'acquérir des sépultures engazonnées dont les jardiniers du cimetière assurent l'entretien.

Une division a été spécialement réservée à l'inhumation des enfants décédés avant l'âge de 1 an.

Trois divisions plus particulièrement dédiées à l'inhumation des défunts musulmans et israélites ont été créées et répondent à l'évolution des besoins et des demandes des usagers. En 2016, une division plus particulièrement dédiée aux défunts orthodoxes de 52 places a été aménagée.

Une autre particularité du cimetière des Joncherolles : les 1 200 enfeus³ créés dès l'origine et réservés, soit aux inhumations de défunts pour lesquels les familles n'acquiescent pas de concession, soit aux personnes dépourvues de ressources suffisantes.

³ L'enfeu est une case hors-sol dans laquelle on place les cercueils plutôt que de les inhumer en pleine terre. Il existe des enfeus à une place ou à deux places sur plusieurs rangs. On les trouve dans certains cimetières du sud de la France ou bien dans les murs de certains édifices religieux anciens où reposaient les nobles ou religieux.

⁴ Les jardins cinéraires sont des espaces paysagers, dans lesquels les familles peuvent acquiescent une concession de 1m² (1m x 1m) pour, soit inhumer une (ou plusieurs) urne(s) cinéraire(s), soit bâtir un columbarium individuel.

⁵ Caverne : le caverne est un petit caveau destiné à recueillir une urne funéraire : il s'agit d'une sépulture pour les cendres.

Les inhumations d'urnes cinéraires

Les urnes cinéraires peuvent être inhumées dans une case du columbarium (2 400 cases) ou à l'intérieur d'une sépulture traditionnelle ou encore scellées sur un monument existant.

Une urne peut aussi être inhumée en « jardin cinéraire⁴ » soit en caverne⁵ soit en columbarium individuel. Dans les espaces paysagers, des rangées ont été réservées à cet effet dans les divisions du cimetière.



La dispersion des cendres

A la suite d'une crémation, les familles ont également la possibilité de disperser les cendres au jardin du souvenir rénové en 2014.



Points de repères France et Île-de-France

État des lieux de la mortalité en France et en Île-de-France en 2018

Bilan démographique 2018

Au 31 décembre 2018, la France comptait 66 992 699 habitants, soit une hausse de 0,15 %. Comme les années précédentes, cette progression est principalement due au solde naturel, c'est-à-dire de la différence entre le nombre de naissances et de décès.

Augmentation du nombre de décès en France

614 000 personnes sont décédées en France en 2018 ; c'est 11 000 de plus qu'en 2017, soit une hausse de 1,3 %. Le nombre de décès augmente depuis le début des années 2010 du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte

mortalité. Entre 2010 et 2018, le nombre de décès en France (hors Mayotte) est passé de 551 000 à 614 000. En outre, l'épidémie de grippe hivernale débutée en fin d'année 2017 a été précoce et exceptionnellement longue avec deux pics de mortalité début janvier puis fin février 2018. Ils ont contribué au niveau élevé des taux de mortalité des personnes âgées. L'épisode caniculaire du 24 juillet au 8 août 2018 a également eu un impact, principalement sur la mortalité des personnes de 65 à 74 ans.

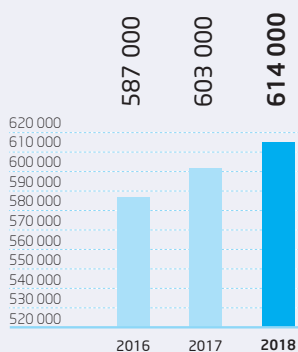
Nombre de décès en Île-de-France

Pour l'Île-de-France, le nombre de décès est de 75 956* en 2018 contre 75 562 en 2017.

Nombre de décès en Seine-Saint-Denis

Pour le département de la Seine-Saint-Denis, le nombre de décès est de 8 885* décès en 2018 contre 8839 en 2017.

*Estimations



Évolution de la crémation en France et Île-de-France

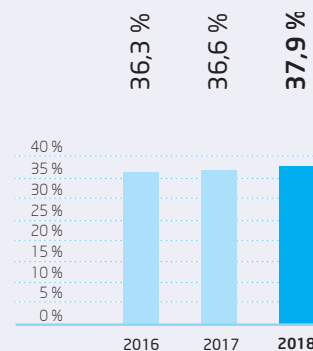
Augmentation du nombre de crémations en France

226 367 crémations ont été effectuées en 2018 au niveau national contre 219 348 en 2017.

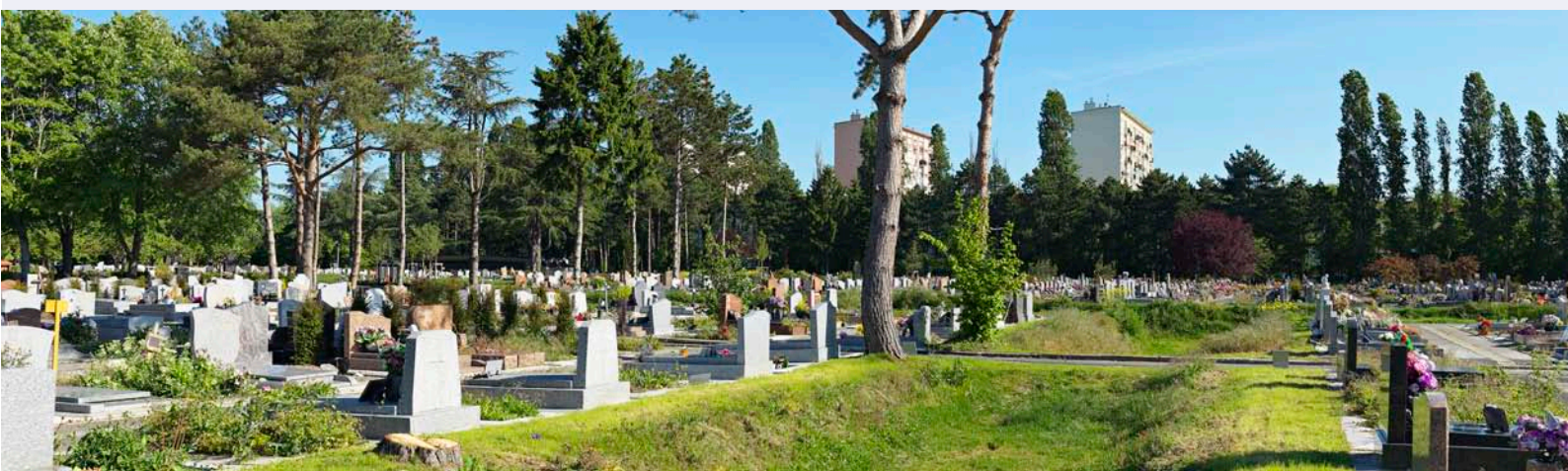
Le taux de crémation en France en 2018 est le plus fort jamais enregistré avec 37,9 %.

Taux de crémation en Île-de-France

25 072 crémations ont été réalisées en 2018 dans les 17 crématoriums d'Île-de-France, soit un taux de crémation de 33 %.



* Insee Bilan démographique 2017 : <https://www.insee.fr/>



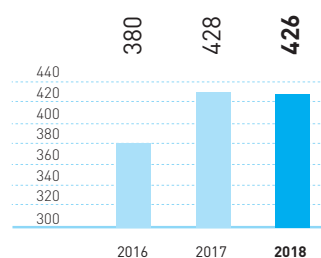
La vie du cimetière en 2018

Les inhumations, achats, renouvellements de concessions et travaux funéraires se situent en 2018 à un niveau similaire à l'année 2017.

Les inhumations dans le cimetière

Nombre d'inhumations

426 défunts ont été inhumés dans le cimetière pour l'année 2018. On constate que le nombre d'inhumations se maintient depuis deux ans.

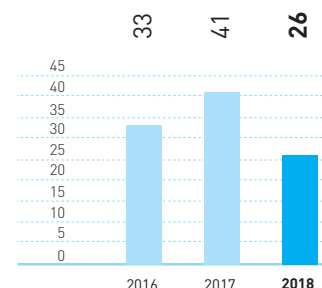


Inhumations en terrain commun

Au cimetière des Joncherolles, à l'issue du délai de cinq ans, soit la famille acquiert une concession dans une division du cimetière pour une durée de 10 à 30 ans et transfère le corps de son défunt, soit les services du cimetière procèdent à la reprise administrative.

Au cours de l'année 2018, 26 personnes ont été inhumées en terrain commun :

parmi elles, un défunt (à la demande des familles), et 25 défunts dépourvus de ressources suffisantes (à la demande des Maires des communes adhérentes au syndicat).



Inhumations par types de concessions

Sur les 426 inhumations réalisées en 2018, 262 ont fait l'objet d'une vente de concession (61,5 %). Les 164 autres ont été réalisées dans des concessions existantes (38,5 %). Une majorité de familles choisit d'acheter une concession pleine terre (55 %).

2018	Caveau syndical	Caveau	Pleine terre	Pleine terre enfant	Enfeu	Columbarium	Cavurne Ruche	Gazonnées paysagères	Ossuaire	TOTAL
Dont nouvelle concession vendue	14	11	130	51	24	25	6	1	0	262
En concession existante	18	61	51	3	2	12	2	0	15	164
TOTAL	32	72	181	54	26	37	8	1	15	426



Les achats et renouvellements

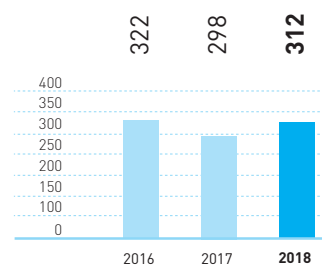
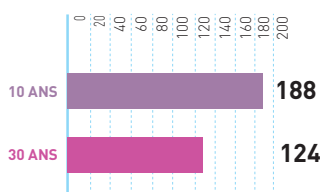
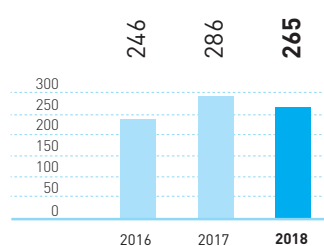
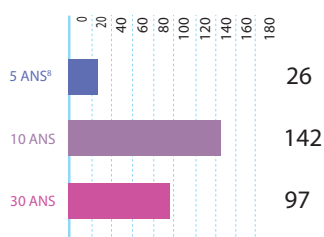
Le cimetière des Joncherolles délivre des concessions pour des durées de 10 à 30 ans. Elles sont renouvelables par le concessionnaire ou ses ayants droit au tarif en vigueur au moment du renouvellement. Les familles achètent ou renouvellent leurs concessions au moment de l'inhumation mais aussi à l'échéance de la concession.

Achats

265 nouvelles concessions au total (142 de 10 ans, 97 de 30 ans) ont été attribuées en 2018 soit une diminution de 4,7 %. Le nombre d'achats de concessions est inférieur à 2017 en restant toutefois supérieur aux années précédentes. Cette diminution a été compensée par l'augmentation des renouvellements. La durée de concession la plus fréquemment achetée mais aussi renouvelée est de 10 ans.

Renouvellements

Le nombre de concessions renouvelées avait augmenté significativement en 2015 (+ 15 %) en raison de la mise en place de lettres de relances adressées aux familles dont les concessions arrivaient à échéance. Le nombre de concessions renouvelées s'élève à 312 en 2018. Il est revenu à un niveau plus habituel mais reste supérieur à 2017 (+ 8 %).



* Les sépultures de 5 ans sont attribuées gracieusement.

La vie du cimetière en 2018

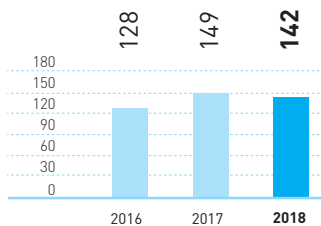


Les concessions d'une durée de dix ans

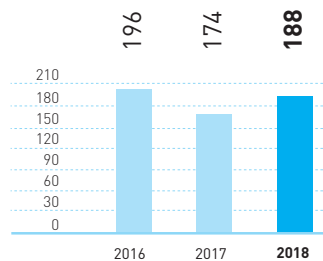
Le nombre de concessions délivrées pour une durée de dix ans a diminué de 4,7 % entre 2017 et 2018, passant de 149 à 142 concessions. Le nombre de concessions renouvelées pour une durée de dix ans a augmenté de 8 % entre 2017 et 2018, passant de 174 à 188.

Les concessions pleine terre d'une durée de 10 ans sont les plus achetées et renouvelées suivies par les cases de columbarium.

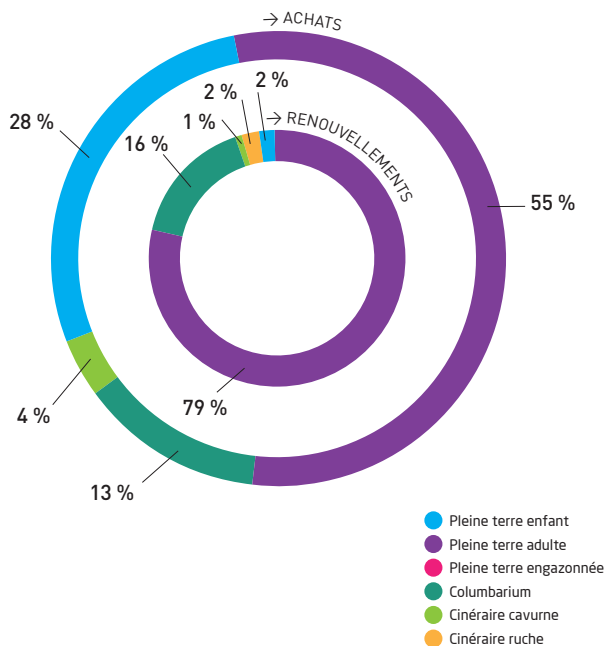
→ ACHATS



→ RENOUELEMENTS



→ ACHATS ET RENOUELEMENTS DES CONCESSIONS D'UNE DURÉE DE DIX ANS

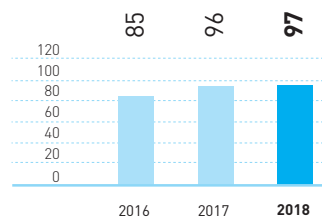


Les concessions d'une durée de trente ans

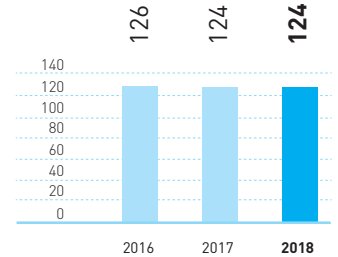
Le nombre de concessions délivrées pour une durée de trente ans a légèrement augmenté entre 2017 et 2018, passant de 96 à 97 concessions. Le nombre de concessions renouvelées pour une durée de trente ans est resté identique à 124 concessions renouvelées.

Les concessions pleine terre d'une durée de 30 ans sont les plus achetées. S'agissant des renouvellements de concessions de 30 ans, ce sont les concessions de caveaux qui sont renouvelées en plus grand nombre suivies par les concessions en pleine terre.

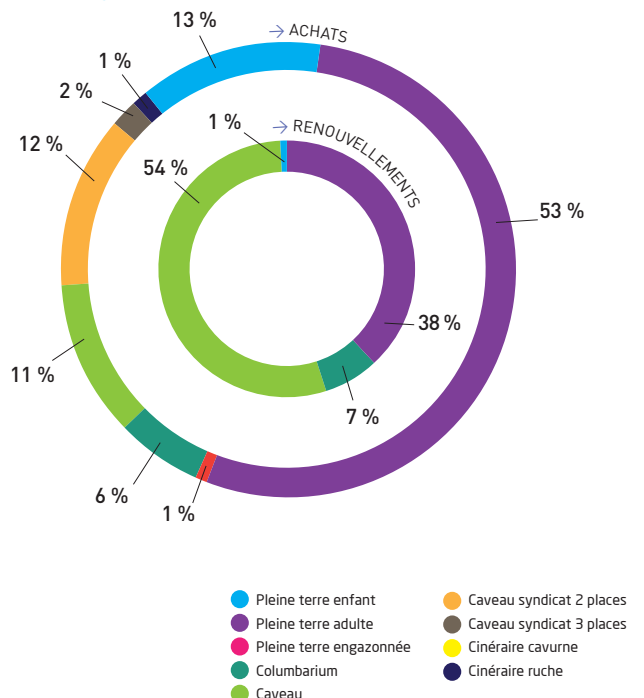
→ ACHATS



→ RENOUELEMENTS



→ ACHATS ET RENOUELEMENTS DES CONCESSIONS D'UNE DURÉE DE TRENTE ANS



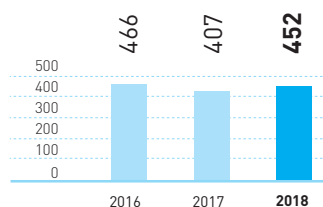


Les concessions échues

Le cimetière a ouvert en 1977 et les divisions sont spécialisées par durée. Les concessions de 10 ans sont arrivées à échéance depuis les années 1990. De nombreuses concessions trentenaires arrivent à échéance depuis 2007.

452 concessions ont expiré en 2018, dont 373 concessions de terrain (82,5 %), 52 cases de columbarium (11,5 %) et 27 enfus (6 %).

	2016	2017	2018
Concessions terrains	326	302	373
Cases de columbarium	114	70	52
Enfeus	26	35	27
TOTAL	466	407	452



Ces 452 concessions échues en 2018 se répartissent en 30 concessions de 5 ans (7 %), 234 concessions de 10 ans (52 %) et 188 concessions de 30 ans (42 %).

Nombre de concessions échues (terrains/cases/enfeus)	2016	2017	2018	Variation
5 ans	26	36	30	-17 %
10 ans	218	225	234	+4 %
30 ans	222	146	188	+29 %
TOTAL	466	407	452	

Les reprises administratives de sépultures dont les concessions sont échues

Afin d'assurer une gestion efficace des concessions, le syndicat a entrepris, depuis le 1^{er} janvier 2015, un important programme de reprises administratives des concessions échues dans les divisions, le columbarium et les enfus.

Le plan initial de reprises débuté en 2015 est désormais terminé depuis mars 2017. Les années à venir verront un nombre de reprises correspondant au nombre de concessions échues depuis plus de 2 ans et non renouvelées par les concessionnaires.

En 2018, 284 reprises administratives ont donc été réalisées sur des concessions échues non renouvelées, sur des terrains communs à l'issue du délai de cinq ans, sur des concessions abandonnées par les familles, dont 160 (soit 56 %) sur des concessions en pleine terre ou caveau, 82 (29 %) sur des concessions de columbarium et 42 enfus (15 %).

Plan de reprise	2016	2017	2018
Columbarium / Jardin cinéraire	449	50	82
Pleine terre	241	152	160
Caveaux	128	20	
Enfeus	54	180	42
TOTAL	1 358	402	284

Le nombre de sépultures occupées en terrain commun diminue de manière importante. Ainsi, au 31 décembre 2018, le syndicat dispose de 252 sépultures occupées en terrain commun dont 233 par des personnes dépourvues de ressources suffisantes (soit 92 %) et 19 personnes inhumées en terrain commun à la demande des familles (soit 8 %). **84 % des enfus sont maintenant libres ainsi que 42 % des cases de columbarium.**

La vie du cimetière en 2018



Les opérations funéraires

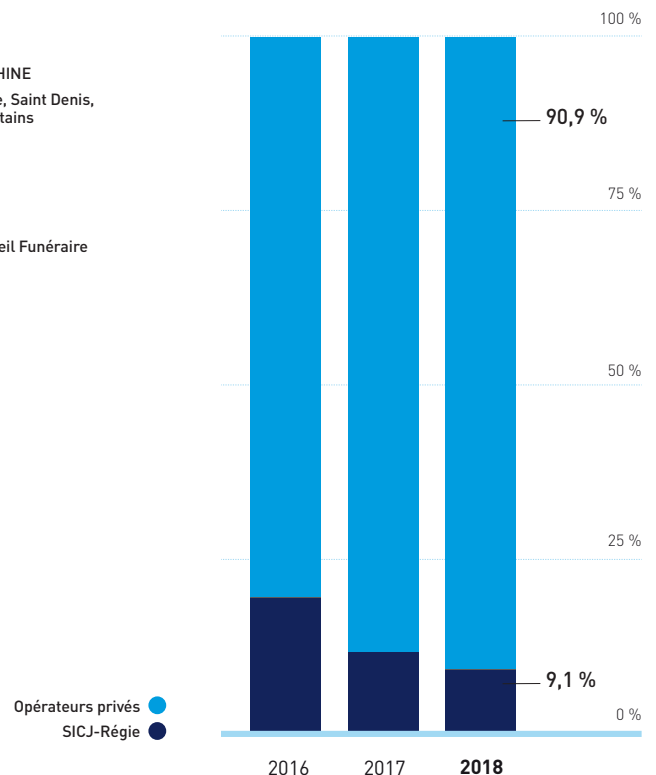
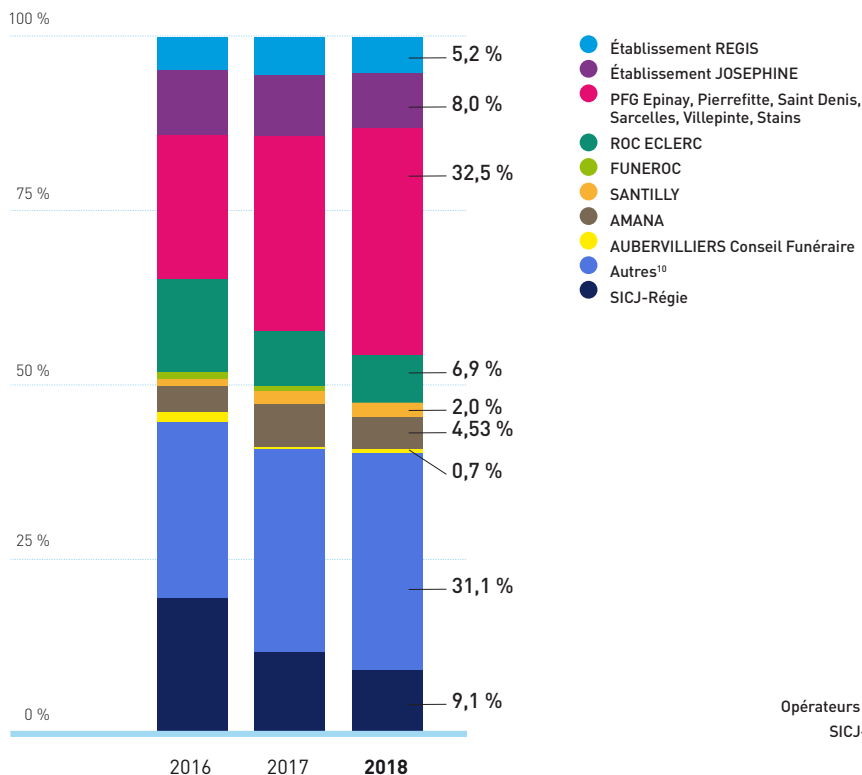
Les familles, lorsqu'elles souhaitent valoriser leur sépulture, commandent des travaux funéraires, comme la pose d'un monument ou la gravure du nom des défunts. Par ailleurs, au fil des années les familles peuvent choisir de déplacer un défunt, le changer de division (ex : enfeu pour pleine terre), voire même changer un défunt de cimetière.

Travaux funéraires de valorisation des sépultures à la demande des familles

Pour réaliser les travaux funéraires qu'elles souhaitent et conformément à la loi du 8 janvier 1993, les familles sont libres de recourir à l'entreprise de pompes funèbres de leur choix. Ainsi, de nombreux opérateurs funéraires interviennent sur le cimetière des Joncherolles.

→ OPERATIONS FUNERAIRES REALISEES AU CIMETIERE DES JONCHEROLLES (NB DE TRAVAUX)

→ OPERATIONS FUNERAIRES REALISEES AU CIMETIERE DES JONCHEROLLES



⁹ PFG : Pompes Funèbres Générales

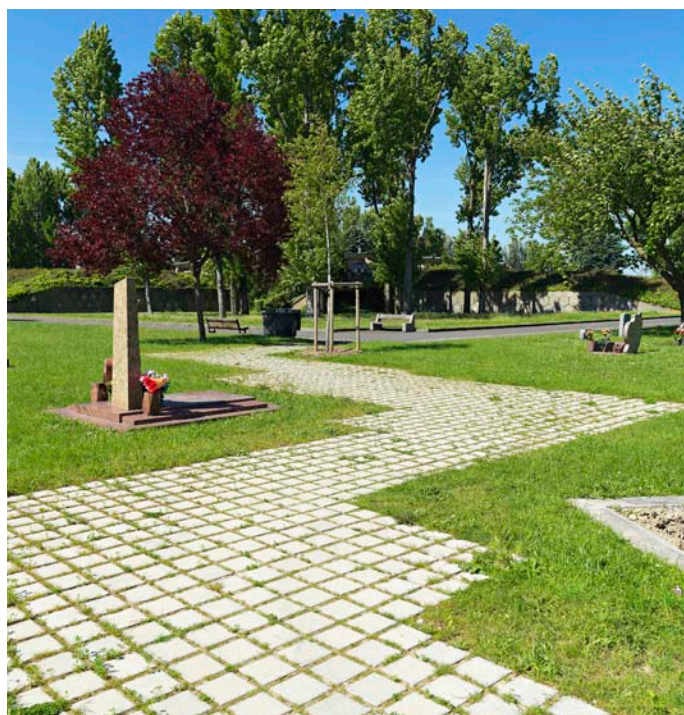
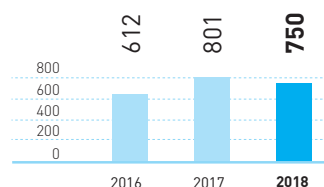
¹⁰ Autres : Action Funéraire, AFA 92 Pascal LECLERC, AFMR, AL JAZANA PF, AMETHYSTE INTERNATIONAL, ATTIA MAISON FUNERAIRE, AUBERVILLIERS – PFG., AVANZINI, BASTOS, BELGRAND PF BENHAMOU, BERTHELOT, BOURSON-PAUCHET, BRAVIN, BRODAZ-PFM, CALAS PF CHEVALIER PERE ET FILLE, CLAIR OBSEQUES, CONSEIL FUNERAIRE, EDAWAM, EL HIKMA PF, ELBADRE PARIS 10, FRANCE OBSEQUES LIBERTE, FUNERIA EPINAY, GFI, GM PF JANAZA, JMB VILLEPENTE, LESCARCELLES, MIZAN FUNERAIRE, NAHDJ ELISTIKBAL, OF PARIS 5, OBSEQUES FRANCE MEDITERRANNEE, OLIVIERA, ORGANISATION FUNERAIRE, PASCAL LECLER, PF DE LA COQUILLE, PF DU VAL DE VIOSNE, PF ET MARBRERIE DU THELLE, PFM EL NAIM, PFM FLORENCE, PFM MJF, PFM, PSM PANTIN, REBILLON, SAEM POMPES FUNEBRES, SERVICE FUNERAIRE INTERNATIONAL, SOISSONS FUNERAIRE, TATY PF, THOIN, WARGA ROGER



750 opérations ont été réalisées sur les sépultures à la demande des familles en 2018 (pose de semelle, de monument, gravure...), soit une diminution de 6 % par rapport à 2017. Le nombre de travaux funéraires réalisés en 2018 reste néanmoins dans des proportions identiques aux années précédentes.

En 2018, les deux établissements localisés à l'intérieur du cimetière, Régis et Joséphine se partagent 13 % des travaux funéraires. En 2018, la société des PFG intervient à hauteur de 33 % des travaux. Dans une proportion importante, les travaux de la société OGF est sous-traitée à la société Joséphine. La régie du SICJ continue de voir son activité baisser du fait de l'arrêt de prise en charge de plusieurs types de prestations funéraires. Toutefois, les prestations restantes représentent encore 9 % de l'ensemble des travaux funéraires.

→ **EVOLUTION DES OPERATIONS FUNERAIRES REALISEES AU CIMETIERE DES JONCHEROLLES**



Déplacements des sépultures ou de défunts à la demande des familles

Le nombre d'opérations de déplacement de sépultures ou de défunts réalisées par tout opérateur et à la demande des familles a diminué de moitié (22) et représente un volume peu important comparé au nombre total d'opérations funéraires (3 %).

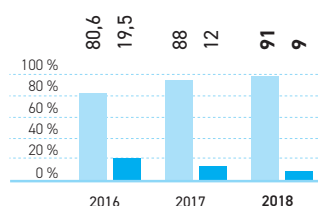
Déplacements de sépultures ou de défunts à la demande des familles	2016	2017	2018
Nb opérations funéraires (TOTAL)	49	43	22
Réduction de corps et ré-inhumation dans la même sépulture	7	6	3
Exhumation pour transfert hors du cimetière	35	36	18
Changement de sépulture dans le cimetière	7	1	1

Bilan des opérations funéraires réalisées par les opérateurs privés ou la régie du cimetière

La part des opérateurs funéraires représente 91 % des travaux réalisés dans le cimetière des Joncherolles et la part de la régie du syndicat en représente 9 %. La part des travaux réalisés par la régie tend à diminuer (26,3 % en 2014 – 20,45 % en 2015, 19,44 % en 2016, 11,61 % en 2017 et 9,1 % en 2018).

Le SPPTF a été supprimé depuis le 1^{er} janvier 2017. Toutefois, il reste possible pour les familles de faire exécuter certains travaux en régie par le SICJ, par l'intermédiaire du SPIC Joncherolles créé en décembre 2018.

La régie du cimetière, compte tenu de la suppression du SPPTF et la conservation de trois types d'activités (ouvertures/fermetures d'enfeus, cases, kits, heures), représente néanmoins 9,10 % des travaux en 2018.



■ Part des opérateurs privés en %
 ■ Part SPPTF en %



Les prestations réalisées par la régie du cimetière en 2018

La régie funéraire (SPPTF) ayant été supprimée à compter du 1^{er} janvier 2017, les prestations qui ne demandent pas d'habilitation funéraire ont continué à être effectuées dans la régie du cimetière :

- la vente de caveaux et de dispositifs pour caveaux (kits d'inhumation) ;
- l'ouverture et la fermeture des portes des enfeus, des caveaux provisoires et des cases de columbarium ;
- la mise en conformité des concessions avec le règlement intérieur : il s'agit des prestations de menus travaux comme l'arrachage d'arbres sur les sépultures prescrits par le règlement intérieur du cimetière, notamment au moment du renouvellement de la concession, mais également en cas de défaut d'entretien de la sépulture.

En 2018, la régie du syndicat a réalisé 50 opérations (76 en 2017, 141 en 2016, 169 en 2015, 189 en 2014), l'activité est donc en baisse de 65 % en comparaison de l'année 2016, ce qui s'explique par les interventions qui ne sont plus prises en charge par les agents du cimetière.



Opérations funéraires réalisées par la régie du SICJ	2016	2017	2018	Variation
Creusement 1 place enfant sans vie	29	-	-	- 100 %
Creusement 1 place	21	-	-	- 100 %
Creusement 2 places	5	-	-	- 100 %
Creusement 3 places	1	-	-	- 100 %
Ouverture/fermeture columbarium	55	65	36	- 45 %
Ouverture/fermeture enfeu	13	10	8	- 20 %
Ouverture/fermeture caveau provisoire	3	1	6	+ 500 %
Ouverture fosse exhumation pour départ	0	-	-	-
Portage pour exhumation d'un caveau	1	-	-	-
Portage pour inhumation	6	-	-	-
Transport de corps dans le cimetière	2	-	-	-
Changement de cercueil	3	-	-	-
Tarif horaire heure agent	1	1	-	- 100 %
TOTAL	504	76	50	- 34 %

La vente de caveaux monobloc et kits d'inhumation réalisées par la régie du cimetière

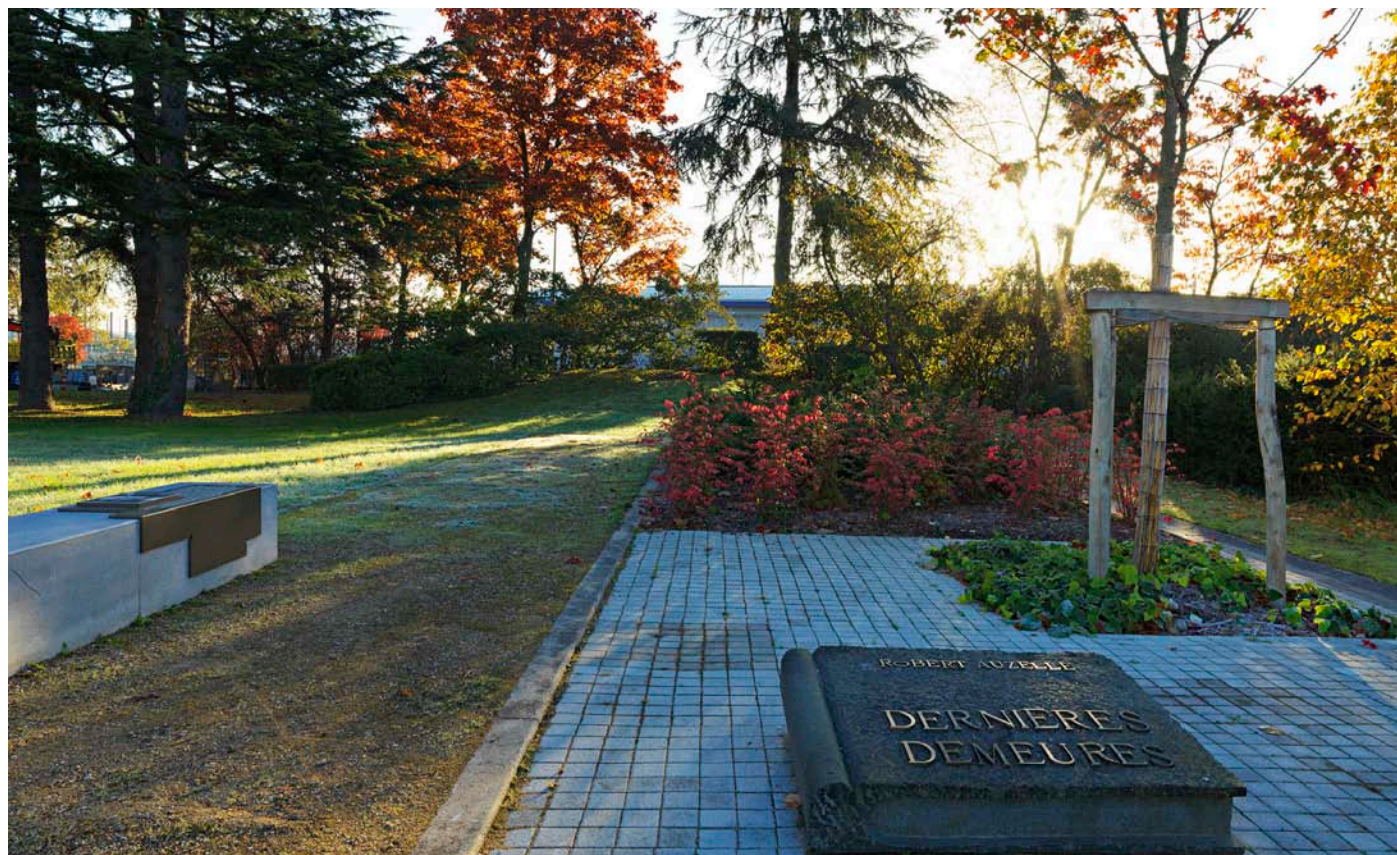
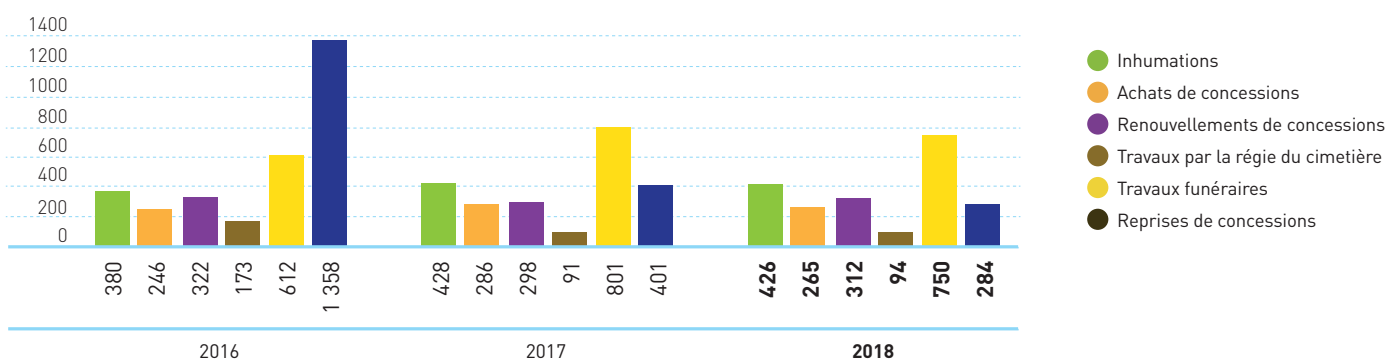
	2016	2017	2018
Caveaux monoblocs 2 places	6	3	12
Caveaux monoblocs 3 places	2	3	2
Kits d'inhumation	25	9	30
TOTAL	33	15	44

Le nombre de caveaux syndicaux vendus a augmenté significativement en 2018 (+ 193 %).



Synthèse de la vie du cimetière en 2018

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'activité du cimetière des Joncherolles pour les années 2016 à 2018.



Les finances du syndicat



Les moyens financiers du syndicat

Le budget du syndicat des Joncherolles est largement mobilisé par le financement des dépenses d'investissement destinées à assurer la rénovation et la mise à niveau du patrimoine du cimetière.

La section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un total de **1 961 515,53 €**.

Elles sont constituées en quasi-totalité par la cotisation des communes adhérentes au syndicat, les loyers, le produit des ventes de concession et les redevances versées, au titre des contrats de délégation de service public conclus par le syndicat, avec la SEMAFEC pour le crématorium et avec OGF pour la chambre funéraire et l'excédent 2017.

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à **1 189 457,89 €** et concernent par ordre d'importance :

- les charges de personnel ;
- les charges à caractère général qui représentent les dépenses nécessaires à l'administration du syndicat, et à l'accomplissement de ses missions ;
- les charges financières liées au remboursement des intérêts sur emprunt ;
- les autres charges de gestion courante.

L'écart entre recettes et dépenses de fonctionnement a permis d'autofinancer les dépenses d'investissement nouvellement inscrites en 2018 à hauteur de **772 057,64 €**.

La section d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **1 982 744,74 €** et sont constituées de l'excédent capitalisé de l'exercice précédent pour **630 184,74 €**, du fonds de compensation pour la TVA de **453 560 €** et de deux mobilisations d'emprunts pour **899 000 €**.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **1 997 293,65 €** et ont principalement concerné la rénovation et l'amélioration du patrimoine, l'environnement, l'aménagement des divisions, l'équipement informatique et l'amélioration des accès pour un total de travaux de **1 494 631,28 €** et le remboursement de capital sur les emprunts mobilisés depuis 2012 pour **502 662,37 €**.

Location d'immeubles

Le syndicat loue des locaux notamment à des fleuristes marbriers (boutiques et logements).

Des logements sont attribués par voie d'autorisation d'occupation précaire. Le montant de la redevance versée est assis sur la valeur locative avec un abattement tenant compte de la précarité de l'occupation. Quatre logements sont attribués à des agents du cimetière, un à une entreprise du site et un autre à un particulier (depuis décembre 2015). Deux logements demeurent intégrés dans la Délégation de Service Public (DSP) de la chambre funéraire attribuée à OGF et un logement dans la DSP du crématorium attribuée à la SEMAFEC.

Les tarifs des concessions

Le comité d'administration du 13 décembre 2017 a voté l'augmentation de tarifs des concessions pour le syndicat. Les tarifs pratiqués sont calculés en fonction du niveau prévisionnel de l'inflation (soit 1 %¹¹). Sont concernés les prix des concessions, les tarifs des opérations relatives aux caveaux, aux columbariums, aux enfus, aux concessions aménagées, les prestations horaires ainsi que la redevance d'occupation du caveau provisoire.

Les prix moyens pour les communes	Décennale	Trentaine	Cinquantenaire	Perpétuelle
Essonne	-	371	620	-
Hauts-de-Seine	208	689	1 436	11 300
Seine-saint-Denis	119	430	1 192	3 511
Val-de-Marne	159	635	1 823	7 672
Val d'Oise	150	517	-	-
Yvelines	-	1 454	4 371	-

Les prix moyens des concessions adultes	Décennale	Trentaine	Cinquantenaire	Perpétuelle
Mini	25	141	409	1 950
Moyen	132	510	1 342	3 792
Maxi	528	1 454	4 371	11 300

Le tarif pour une concession de dix ans s'élève à **103,50 €** au Syndicat des Joncherolles. Il est inférieur de 15 % à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes de la Seine-Saint-Denis adhérentes au SIFUREP¹² (**119,00 €**) et inférieur de 28 % à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes d'Île-de-France adhérentes au SIFUREP (**132,00 €**).

Le tarif pratiqué au cimetière des Joncherolles pour une concession de trente ans est de **410,00 €**, soit 5 % inférieur à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes de la Seine-Saint-Denis adhérentes au SIFUREP (**430,00 €**) et 24 % inférieur à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes d'Île-de-France adhérentes au SIFUREP (**510,00 €**).

Les reversements du cimetière aux CCAS

Historiquement, entre 1846 et 1996, les collectivités délivrant des concessions avaient l'obligation de verser un tiers du prix de chaque concession au profit des établissements charitables de la commune ou au centre communal d'action sociale (CCAS). Depuis 1996, cette obligation a disparu et ce n'est qu'une simple option pour les collectivités.

Depuis sa création, le syndicat applique ce reversement. Ainsi, chaque trimestre, le cimetière des Joncherolles verse au CCAS de chaque commune adhérente au syndicat, une somme correspondant à un tiers du montant total des recettes d'achats de concessions, au prorata de la population de chaque commune pour l'année considérée.

À titre d'exemple 46 777,75 € ont été reversés au CCAS des villes adhérentes en 2018.

¹¹ Hypothèse retenue par le Gouvernement dans le projet de loi de finances de l'Etat pour l'exercice 2018, déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale le 27 septembre 2017.

¹² SIFUREP : Syndicat intercommunal Funéraire d'Île-de-France auquel le syndicat des Joncherolles est adhérent



Le crématorium

Le crématorium est géré par une société d'économie mixte, la SEMAFEC (Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement, le Fonctionnement et l'Entretien du Crématorium) dans laquelle le syndicat est actionnaire majoritaire aux côtés notamment du SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne), la société OGF et la Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales.

Après une mise en concurrence dans le cadre d'une délégation de service public, un nouveau contrat a été signé le 24 novembre 2011 pour 25 ans. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Par délibération du 24 novembre 2015, le syndicat a procédé à l'acquisition des 37 actions détenues précédemment par la Solidarité Mutualiste, pour un montant total de 52 000 €.

Le contrat met à charge du délégataire :

- les travaux d'aménagement du crématorium, la mise en conformité des locaux mis à disposition et de ses annexes ;
- l'exploitation complète du crématorium, de ses équipements, ses annexes dont le jardin cinéraire ;
- la gestion de l'ensemble du crématorium comprenant la réalisation des crémations, la réception des cercueils, l'accueil des familles, l'organisation des cérémonies, la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

Les installations

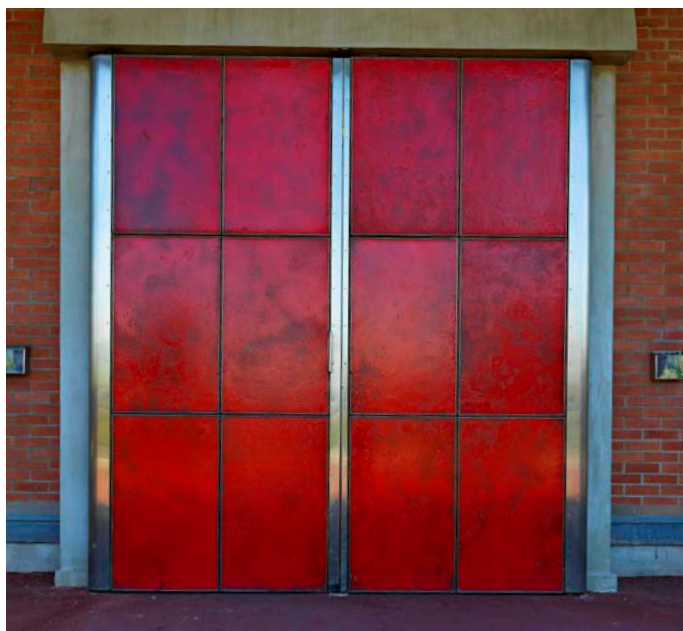
Le crématorium des Joncherolles comprend :

Des locaux ouverts au public :

- un hall d'accueil ;
- deux salles de cérémonies omni cultes (ou de recueillement) ;
- une salle de remise des urnes aux familles ;
- une salle polyvalente.

Des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels :

- deux salles d'introduction des cercueils ;
- deux fours de crémation ;
- un local de conservation des urnes.





Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

Le syndicat intercommunal met à la disposition de la SEMAFEC les locaux nécessaires à la réception des cercueils, l'accueil des familles, la réalisation des cérémonies et des crémations.

Les charges supportées par le délégataire sont les suivantes :

- les travaux d'entretien, de réparation et de maintenance de l'ensemble des espaces intérieurs des ouvrages objet de la délégation de service public ;
- la réfection des locaux permettant de garantir un aspect visuel satisfaisant et un confort permanent pour le personnel d'exploitation et les usagers pendant toute la durée de la délégation ;
- les frais de chauffage, d'électricité et de gaz des équipements dont il a la charge ;
- la maintenance en bon état de fonctionnement, la réparation et le remplacement de tous les équipements et matériels ;
- les travaux de gros entretien et de renouvellement des équipements de crémation ;
- l'approvisionnement et l'évacuation des réactifs utilisés pour la filtration des fumées.

L'activité

Pour l'année 2018, le nombre total de crémations baisse de 6,7 % et s'élève à 1 996 (contre 2139 en 2017), réparties comme suit : crémation adultes (1341), crémation enfants (19), crémation exhumation (30), crémation techniques (606 dont 474 de restes anatomiques). Entre 2017 et 2018, le nombre de crémations adultes a sensiblement baissé de -0,1 % (1341 crémations contre 1343 en 2017). Le crématorium des Joncherolles se place à la neuvième place des crématoriums d'Île-de-France en volume d'activité (derrière les crématoriums du Père Lachaise, de Saint-Ouen l'Aumône, de Nanterre, de Clamart, des Mureaux, de Valenton, d'Arcueil et de Champigny-sur-Marne).

Les résultats financiers

L'exercice clos le 31 décembre 2018 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 866 182 € contre 879 594 € en 2017, soit une baisse de 1,5 %. La forte baisse de l'activité est légèrement compensée par la hausse tarifaire du 1^{er} janvier 2018 (+1,7 pour le crématorium et +1,5 % pour le site cinéraire). Les prestations de crémations représentent 90 % du chiffre d'affaires contre 92 % l'année précédente.

Le résultat net de l'année 2018 de 17,8 k€ est en augmentation comparé à 2017 (1,7 k€).

La qualité de service

Afin d'offrir une meilleure qualité de service public aux usagers, des enquêtes de satisfaction sont réalisées. Ces enquêtes prennent la forme d'un court questionnaire articulé notamment autour de la qualité d'accueil et de service rendu ainsi que sur le confort des locaux.

Les enquêtes sont transmises à un prestataire externe (INIT Satisfaction) qui assure chaque trimestre la collecte, le traitement et la restitution des informations de manière synthétique. Cette démarche permet de garantir la neutralité des résultats, qui sont ensuite transmis à l'autorité délégante en toute transparence.

En 2018, le nombre de retours de la part des familles a augmenté passant de 350 à 517 retours. Les 517 questionnaires retournés expriment un très bon et stable niveau de satisfaction (en moyenne 98,9 % comme taux de satisfaction).

La chambre funéraire

Le syndicat des Joncherolles a attribué la gestion de la chambre funéraire à l'entreprise OGF par voie de délégation de service public. Ce contrat de délégation, après mise en concurrence, a été signé le 17 décembre 2011 pour une durée de 25 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Les prestations de la délégation de service public portent sur :

- la prise en charge, à compter du 1^{er} janvier 2012, de la chambre funéraire dont l'aménagement et la gestion sont à la charge du concessionnaire ;
- la mise en œuvre d'un programme d'aménagement consistant en la réhabilitation sous la maîtrise d'ouvrage du délégataire qui conçoit, réalise et finance, conformément à son projet d'exploitation, les travaux de rénovation des bâtiments et des équipements suivants :
 - les locaux de la chambre funéraire ;
 - les espaces techniques de la chambre funéraire ;
 - les bâtiments de stationnement des véhicules de la chambre funéraire ;
 - les deux logements de fonction pour le personnel du funérarium.
- l'exploitation de la chambre funéraire, par le délégataire, à ses risques et périls, et sous le contrôle du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles.

Le délégataire est tenu d'admettre toutes les personnes décédées ou domiciliées sur le territoire du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles. Il peut admettre le corps des personnes non domiciliées sur le territoire des communes syndiquées mais décédées sur le territoire de ces villes et dans la limite des règlements en vigueur.

Le délégataire respecte l'égalité entre tous les usagers, notamment en ouvrant l'accès des équipements à toutes les entreprises funéraires habilitées, mandataires des familles et il ne bénéficie d'aucune exclusivité pour l'exercice de sa mission de service public.

Le service et les installations

Le délégataire assure auprès des usagers un service comprenant au minimum :

- l'admission des corps et des cercueils ;
- la conservation des corps et des cercueils ;
- l'accueil des familles ;
- l'accueil des entreprises funéraires habilitées.

Ce service peut être complété, à la demande des familles, par la présentation des corps et des cercueils en salon temporaire.

La chambre funéraire des Joncherolles comprend :

- des locaux ouverts au public :
 - un hall d'accueil ;
 - une salle d'attente ;
 - une salle de cérémonie ;
 - 6 salons de présentation des défunts.
- des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels :
 - un hall de réception des personnes décédées ;
 - une salle de préparation ;
 - 30 cases réfrigérées.
- des locaux techniques à l'usage exclusif du gestionnaire.



Le bilan de l'activité en 2018

Le nombre d'admissions à la chambre funéraire est en hausse de 40 % avec 813 admissions en 2018 contre 579 admissions en 2017. En application de la formule de révision prévue à l'article 4.2 du contrat, les tarifs ont augmenté de 2 % par rapport à ceux pratiqués en 2017.



Les résultats financiers

La chambre funéraire des Joncherolles est bâtie dans l'enceinte du cimetière des Joncherolles, et a été mise à la disposition du délégataire par le Syndicat pour toute la durée de la convention de concession.

Au cours de l'exercice 2018, les recettes se sont élevées à 312 226 €. Elles sont en hausse de 26 % par rapport à 2017 (247 921 €).

Les admissions en chambre funéraire ne représentent que 37,2 % des recettes de la chambre funéraire, tandis que « l'utilisation des installations techniques » participe pour 47,3 % au chiffre d'affaires en 2018. En 2017, les poids étaient respectivement de 40,9 % et 41,2 %. En 2018, les admissions de décès du centre de cardiologie du nord ont légèrement augmenté et représentent 0,24 % des recettes contre 0,08 % en 2017.

Durant l'exercice 2018, les charges d'exploitation (hors amortissement) s'élèvent à 360 239 € et sont en augmentation de 9 % par rapport à l'exercice précédent.

Au final, la chambre funéraire dégage une perte qui s'élève à 133 115 € contre une perte de 168 870 € en 2017. Le résultat prévisionnel affichait une perte de 4 835 €, perte qui est aussi due à une politique d'amortissement supérieure au prévisionnel.

Directrice de la publication : Carinne JUSTE – Rédaction : service communication du cimetière des Joncherolles

Crédit photos : © Didier Fournet, Wilfrid Gremillet

Réalisation : www.tempsreel.info – Impression interne – Juin 2019

Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport rend compte des activités propres au syndicat et des actions conduites sous son autorité au cours de l'année 2018.

**Syndicat intercommunal
du cimetière des Joncherolles**

95, rue Marcel-Sembat
93430 Villetaneuse

Tél. : 01 49 71 20 90

Fax. : 01 42 35 92 83

www.cimetierejoncherolles.fr

